



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



Psicocap+

L'Autodétermination et la Pair Aidance



L'autodétermination

De l'autodétermination des peuples (Charte des Nations Unies)

À

L'autodétermination individuelle



L'autodétermination individuelle

Points de vue :


- Juridique :

articulation entre les droits des personnes handicapées à vivre de façon autodéterminées et la nécessité de créer des conditions environnementales leur permettant de prendre leurs propres décisions et de vivre de manière plus indépendante.

- Différentes théories et modèles depuis une trentaine d'années

- Modèle fonctionnel de l'autodétermination, 4 caractéristiques :

Autonomie comportementale, Empowerment psychologique, Autorégulation, Autoréalisation



- Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)



Les GEM

Psicocap+

- Issu de la loi du 11 février 2005 sur le handicap,
- Le GEM doit être considéré comme un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale des personnes en grande vulnérabilité
- Forme associative
- Dédié aux personnes présentant un handicap résultant de troubles psychiques, d'un traumatisme crânien ou tout autre lésion cérébrale acquise, d'un trouble du spectre de l'autisme ou autre trouble du neuro-développement.

Les GEM

- Ce ne sont pas des structures médico-sociales (pas de prestation, pas d'orientation MDPH nécessaire)
- Ils sont constitués de membres ou d'adhérents (et non pas de patients ou d'utilisateurs)
- Plus de 700 GEM en France dont 4 dans la Marne :
 - Reims : la Locomotive et le Cafégem
 - Epernay : Atelier Solid'Air
 - Vitry-le-François : La Luciole
 - Châlons-en-Champagne : GEM La Vie

Les GEM

- Principes :
- **Entraide Mutuelle et empowerment**
 - - soutien par les pairs
 - - renforcement du lien social
 - => **réhabilitation psychosociale : passage du statut de patients à acteur de son parcours**
- **La gestion par les membres**
 - - autogestion
 - - autonomisation et autodétermination de la personne
 - => **fondement de la vie de groupe : démocratie et redistribution au collectif des bénéfices attendus**

Les Gem

Psicocap+

- Activités :
 - Lieu de socialisation ouvert en présence d'un animateur ou d'un bénévole
 - Activités décidées par le groupe
 - * temps d'échange autour d'un café ou d'un repas
 - * loisirs, créativité (écriture, arts plastiques...)
 - * sorties (culturelles, nature, randonnées...)
 - * accompagnement sur des problématiques sociales (logements, emploi, droits, ressources...) sans se substituer aux dispositifs existants

Le Gem

- La mise en œuvre :
 - Constitution de l'association de membres porteurs du projet
 - Parrainage nécessaire (association d'usagers, de familles, EPSM....)
 - Possibilité d'avoir recours à un organisme gestionnaire
 - animateurs salariés et/ou bénévoles, pouvant être d'anciens membres du GEM
 - Locaux ouverts au moins 35 h par semaine
 - Subvention de base de l'ARS 90 000 €, possibilité de cofinancement avec les collectivités locales et sur projets